

# Service minimum : le bras de fer se poursuit au tribunal

**C'**EST LE JEU du chat et de la souris. A l'heure où les syndicats enseignants font le compte de leurs forces grévistes et manifestantes de demain, les communes se tâtent pour déterminer si, oui ou non, elles appliqueront demain la loi sur le service minimum d'accueil (SMA) des enfants à l'école les jours de grève. Adopté en urgence cet été par les parlementaires UMP, ce texte prévoit que des agents communaux gardent les élèves les jours de grève ou quand plus de 25 % des enseignants sont absents de l'école.

Comme lors de la dernière mobilisation de la fonction publique, le 20 novembre, le SMA ne sera pas assuré dans toutes les communes de Seine-et-Marne demain. Trente et une communes\*, réunies depuis novembre en collectif, ont fait savoir hier dans un communiqué commun qu'elles n'étaient « pas en mesure » d'appliquer la loi du gouvernement Fillon. Impossibilité ou refus de principe ? Les élus signataires, tous classés à gauche, restent volontairement flous sur leurs motivations... au point de tenir des propos à la limite de la schizophrénie et toujours anonymes. « Nous sommes entre le marteau et l'enclume, confiait hier un adjoint au maire. Evidemment que nous sommes opposés à la loi sur le service minimum d'accueil, mais nous ne pouvons pas le formuler clairement, car nos propos pourraient être utilisés contre nous au tribunal administratif. »

Ni pour ni contre, bien au contraire ! A ce jeu, six communes de Seine-et-Marne ont déjà perdu puisque la préfecture les a assignées en référé, hier, devant le tribunal administratif. Motif : elles se sont, plus que les autres, « ouvertement déclarées opposées au fait d'appliquer la loi sur le SMA », expliquent les services du préfet... sans citer de noms, « pour ne pas entrer dans une polémique politique ».

## Les communes encourent 10 000 € d'amende par jour d'infraction

Le mystère pourrait s'éclaircir dès aujourd'hui. Le tribunal devrait en effet statuer dans la journée sur leur sort, en les enjoignant, ou pas, d'appliquer demain la loi. Ces communes encourent, en cas de non-respect de la décision, une peine d'amende de 10 000 € par jour d'infraction.

D'autres procédures au long cours ont été ouvertes dès la fin novembre par la préfecture contre soixante-sept communes réfractaires, recensées lors de la dernière journée de grève. Une vingtaine de recours ont d'ores et déjà été retirés au bénéfice des communes qui avaient, tout compte fait, manifesté leur « bonne volonté », tardive mais sincère.

CHRISTEL BRIGAUDEAU

\* Brie-Comte-Robert, Cesson, Champs-sur-Marne, Chauconin-Neufmontiers, Chelles, Congis-sur-Thérouanne, Courtry, Crégy-lès-Meaux, Dammartin-en-Goële, La Chapelle-Rablais, La Ferté-sous-Jouarre, Lieusaint, Lognes, Mity-Mory, Montry, Noisiel, Othis, Pontault-Combault, Pontcarré, Roissy-en-Brie, Saint-Germain-sur-Morin, Saint-Pathus, Savigny-le-Temple, Servon, Soignolles-en-Brie, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Verneuil-l'Étang, Vert-Saint-Denis, Villenoy, Villeparisis. En attente de la réponse d'adhésion au collectif : Chevry-Cossigny.

## « Nous exigeons des sanctions »

**HUBERT PIPARD**, chef de l'opposition (UMP) à Chelles

**E**N RÉACTION au mouvement de contestation de la loi sur le service minimum d'accueil (SMA) menée par la gauche seine-et-marnaise, huit groupes d'opposition UMP\* ont aussi décidé de faire front commun. « Nous ne pouvons pas accepter que des citoyens soient pris en otage dans un combat antigouvernemental », jugeait hier soir Hubert Pipard, chef des élus UMP de Chelles, lors d'une conférence de presse organisée pour « annoncer le rassemblement » de la droite locale. « Nous demandons à ce que les maires concernés soient sanctionnés individuellement, ajoute Pierre Jebaldini, conseiller municipal à Noisiel. Ce n'est pas parce que les élus boivent que les citoyens doivent trinquer en payant les amendes du tribunal via leurs impôts ! » Outre des tracts communs, ces militants pro-SMA comptent « écrire au tribunal administratif. Nous exigeons des sanctions » contre leurs municipalités. Ils y raconteront « comment les élus ont quelquefois utilisé de subterfuges pour faire croire à la bonne foi alors qu'ils avaient décidé, dès le départ, de ne pas appliquer le service minimum. » L'ambiance s'annonce saignante lors des prochains conseils municipaux...

C.B.

\* Chelles, Noisiel, Lognes, Courtry, Villeparisis, Champs-sur-Marne, Roissy-en-Brie, Pontault-Combault.

## Parents et élus déjà mobilisés à Crégy-lès-Meaux



**CRÉGY-LÈS-MEAUX, HIER MATIN.** Pour protester contre la fermeture d'une classe, les parents d'élèves ont fait signer une pétition qui a recueilli plusieurs centaines de signatures. (LP/V.R.)

**H**IER à l'ouverture des portes, une quarantaine de parents d'élèves occupaient l'école élémentaire Jean-Rostand, à Crégy-lès-Meaux. Ils protestaient contre la menace d'une fermeture de classe qui porterait à trente le nombre moyen d'élèves par classe. « Actuellement, la moyenne est de 26,4 », explique Véronique Tonnelier, de la FCPE. « Il manquerait cinq élèves à la rentrée 2009 pour échapper à cette fermeture. »

Gérard Chomont, le maire (PS), est venu soutenir les parents : « Il y a des maisons à vendre dans ce secteur et 24 pavillons en construction dans le quartier de la Fontaine-Sarrazin. De quoi regonfler les effectifs à la rentrée. » Et le maire de

marteler qu'il n'accordera « plus aucune dérogation à la prochaine rentrée » aux parents désireux d'inscrire leur enfant à Meaux.

L'école Jean-Rostand compte 13 classes et 332 élèves. En 2004, elle avait déjà subi une fermeture. En revanche, la maternelle Jacques-Tati, qui avait perdu une classe il y a peu, devrait bénéficier d'une ouverture en septembre.

Ce matin à 9 h 30, une délégation de parents manifestera son désaccord devant le lycée professionnel Benjamin-Franklin à La Rochette, où doit se tenir le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN). C'est cette instance qui décidera des fermetures et ouvertures de classes dans le primaire.

VALENTINE ROUSSEAU

## A Ozoir, les grévistes de Sainte-Thérèse assurent les cours

« **N**OUS AVONS TROUVÉ un compromis avec la direction, nous sommes grévistes aux yeux de l'État, mais nous assurerons les cours ! » Les enseignants des écoles maternelle et primaire privées Sainte-Thérèse d'Ozoir-la-Ferrière se joindront demain au mouvement, mais à leur manière. « Dans le privé, il n'est pas possible de dire aux parents de se débrouiller avec leurs enfants, explique une enseignante gréviste. Mais le malaise existe aussi et nous voulons le faire savoir. »

S'étant déclarés grévistes, un tiers environ des 22 enseignants des écoles ne seront pas rémunérés. Mais ils travailleront comme chaque jour. « Ça ne pose aucun problème pour les enfants et leurs parents », confirme-t-on à l'institut Sainte-Thérèse. Les enseignants grévistes, eux, ont écrit au président de la République et au ministre de l'Éducation, avec une copie aux parents d'élèves, pour rappeler leurs revendications : « Arrêter de baisser la qualité de l'enseignement en supprimant les écoles de formation », « Conserver la maternelle » ou encore « Créer de vrais postes pour les suppléants qui travaillent depuis des années pour 1 000 € nets par mois ».

LAURE PARNY